



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2008 – 20h30 - SALLE DES FETES DE CUMONT

### Étaient présents :

Alain FALGAYRAS. Claude LAPORTE. Serge PERRAULT. Fabienne BARAVALLE. Maurice SEIGNERON. Jean-Claude BONNEFOI. Jean-Luc DEPRINCE. Christian MAILFERT. Alain CARRERE. Philippe NINU. Jacques ESCARNOT. Jean-Luc ISSANCHOU. Delphine CORNE. Gérard FAURE. Francis SEGAUD. Francis DUILHE. Gérard FAURE. Francis SEGAUD. Francis DUILHE. Gérard LATAPIE. Odé GUIRBAL. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Henri SOULIES. Bernard DIANA. Rémy THAU. Philippe FORLANI. Michel BAQUE. Jean-Claude SUNE. Marcel GASQUET. René THAU. Bertrand THIBOUT. Jean-Louis COUREAU. Francis GARRIGUES. Marie-Rose FALGAYRAS. Christian CONSTANTIN. Jean-Claude BOSC. Emilien ROUCOLLE. Christian BERTHET. Claude BUSSO. Jean-Jacques AOUEILLE. André AUZERIC. Jean RIEUNEAU. Patrick PRADINES. Daniel DABASSE. Séverin BEAUDONNET. Annie GAUDENZIO. Serge FORLAY. Julien Pierre LAPORTE. René GIAVARINI. Pierrette GALLINA.

### Étaient excusés :

Alain GAUSSENS. Frédéric DELAHAYE. Yves MEILHAN. Michel BORGOLOTTO. Yves NEGRE.

### Participaient également :

Monsieur Alex Avensac, Contrôleur CCLTG.  
Madame Isabelle Pontac, Comptable CCLTG.  
Madame Sandrine Champié, Agent de Développement Local CCLTG.  
Madame Isabelle Prête, Secrétaire CCLTG.

### Ordre du jour :

- ◆ **Vote du Règlement intérieur.**
- ◆ **Voirie / déchetterie : création de 3 postes d'Adjoint Technique.**
- ◆ **SPANC :**
  - Financement du schéma d'assainissement.
  - Création d'un poste pour le contrôle de l'existant.
- ◆ **OPAH RR : proposition d'engagement financier.**
- ◆ **Fermeture du Quai de St Jean (Beaumont) aux entreprises.**
- ◆ **Achat d'un broyeur à branches.**
- ◆ **Délégation de service public pour le haut débit (commune de Beaumont).**
- ◆ **Présentation par Mr MAILFERT de l'ADEFPAT.**
- ◆ **Questions diverses.**



Monsieur Francis GARRIGUES ouvre la séance en remerciant Monsieur Gérard FAURE pour l'accueil qui est réservé à l'ensemble du Conseil Communautaire.

Monsieur Gérard FAURE fait part de sa satisfaction de nous recevoir dans cette salle des fêtes.  
Le verre de l'amitié sera servi à la fin de la séance.

Monsieur Odé Guirbal a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<b><u>Vote du règlement intérieur</u></b>	<b>Rappel :</b> Ces propositions ont été approuvées par les différentes commissions et également par la commission Finances et Personnel.
	<b>Propositions</b>
	Le projet de règlement intérieur a été envoyé avec la convocation à tous les conseillers. Modification de l'article 7 insérer « Il est toutefois tenu de réunir le bureau à la demande de la majorité de ses membres ».
	<b>Remarques</b>
	« Article 5 : le nombre de questions orales limité à deux par conseiller et par séance ». Monsieur Jacques ESCARNOT fait remarquer que le nombre de questions orales est insuffisant.  Monsieur le Président explique que le nombre de questions orales n'est limité que dans le texte et sera adapté en fonction des points à débattre. Le règlement intérieur sera en ligne sur le site internet.
<b><u>Voirie / déchetterie :</u></b> <b>création de 3 postes d'Adjoint Technique</b>	<b>Propositions</b>  Monsieur le Président précise que le coût de fonctionnement des déchetteries de Beaumont de Lomagne et Lavit de Lomagne sera inférieur à celui de l'ancienne déchetterie suite au rapport d'activité intermédiaire des déchetteries.



ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<b>Voirie / déchetterie : création de 3 postes d'Adjoint Technique</b>	<b>Propositions</b>
	Création de 3 postes d'adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe (voir document envoyé)
<b>SPANC : - Financement du schéma d'assainissement.</b>  <b>- Création d'un poste pour le contrôle de l'existant</b>	<b>Vote : unanimité</b>
	<b>Remarques</b>
	La Communauté de Communes de la Lomagne est maître d'œuvre pour la réalisation du schéma d'assainissement concernant 27 communes. Un tableau récapitulatif du coût à charge par commune pour la réalisation du schéma d'assainissement vous a été transmis. Les communes dont le coût à charge est plus élevé sont celles qui font des études complémentaires.
	<b>Propositions</b>
	Chaque commune concernée paie selon le coût réel par le biais des attributions de compensation.
	<b>Vote : unanimité</b>
	La commission des attributions de compensation se réunira prochainement pour modifier le montant des attributions.
	<b>Propositions</b>
Embauche d'un technicien pour réaliser le contrôle de l'assainissement non collectif. D'ici 2012, 2500 contrôles de l'existant devront être effectués. Il portera sur le diagnostic du bon fonctionnement et d'entretien des installations. Cette personne (à terme ¾ temps) pourrait être amenée à s'occuper de l'urbanisme (permissions de voirie, autorisations diverses ....etc) du fait de l'évolution de la Direction Départementale de l'Etat. Ce service qui fonctionne sur d'autres territoires devrait s'autofinancer par une redevance. Le coût du SPANC a été évalué environ entre 50 000 euros par an (rémunération de la personne, véhicule et frais divers).	
<b>Remarques</b>	
<b>Monsieur Jean-Luc DE PRINCE, maire de Beaumont</b> souhaite savoir quel sera le statut de la personne recrutée <b>Monsieur le Président</b> répond que le statut n'a pas été défini précisément. La personne pourrait être un technicien.	



ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<p><b>- Création d'un poste pour le contrôle de l'existant</b></p>	<p><b>Remarques</b></p> <p><b>Monsieur Francis DEUILHE, Maire d'Escazeaux</b> demande si la redevance relative au contrôle de l'assainissement sera reconduite à la fin de la période des quatre années.</p> <p><b>Monsieur le Président</b> précise que le premier contrôle doit être effectué avant fin 2012 et que les contrôles suivants seront fixés par le conseil communautaire.</p> <p><b>Monsieur Bernard DIANA, Maire de GIMAT</b> souhaite recevoir en Mairie le profil de la candidature pour le poste de l'assainissement.</p> <p><b>Monsieur le Président</b> répond que le profil de cette candidature sera envoyé dans chaque Mairie.</p> <p><b>Vote : unanimité</b></p>
<p><b>OPAH RR : Proposition d'engagement financier</b></p>	<p><b>Propositions</b></p> <p><b>Lancement de l'animation de l'OPAH de Revitalisation Rurale de la Lomagne Tarn et Garonnaise</b></p> <p><b>Participation de la Communauté de Communes de la Lomagne revue à la hausse : 29 100 euros soit propriétaires occupants bailleurs sur 3 ans : 145 800 euros.</b></p> <p>Monsieur le Président explique que l'étude pré-opérationnelle menée par le bureau d'études Issot Riera vient de rendre ses conclusions. La convention d'opération de l'animation a été mise à disposition du public jusqu'au 10/10/08.</p> <p>Suite aux nouvelles priorités nationale de l'ANAH (définies d'après le Grenelle de l'environnement) (lutte contre la précarité énergétique, insalubrité, logement très social), les objectifs quantitatifs ont été réexaminés avec l'ANAH, le Conseil Général et la Communauté de Communes de la Lomagne.</p> <p>Afin de permettre au cabinet Issot Riera de monter les dossiers les plus urgents qui seront déposés avant la fin 2008, les permanences d'animation ont débuté à partir du 14 octobre 2008 (voir le document envoyé : calendrier permanences et notes aides attribuées aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs).</p> <p>Les permanences sont très fréquentées.</p> <p><b>Remarques</b></p> <p><b>Monsieur Francis DEUILHE, Maire d'Escazeaux</b> demande si des permanences supplémentaires peuvent être organisées.</p> <p><b>Monsieur le Président</b> précise que le démarrage des permanences a été anticipé pour examiner les dossiers les plus urgents. Officiellement elles débutent en novembre 2008. D'autres permanences seront organisées en 2009.</p> <p><b>Monsieur René THAU, Maire</b> souhaite savoir si l'implantation de logements sociaux est uniquement réservée aux communes de Beaumont de Lomagne et Lavit de Lomagne.</p> <p><b>Monsieur le Président</b> répond que le bureau d'étude ISSOT RIERA a effectué une estimation sur les communes de Beaumont et Lavit ; d'autres communes peuvent également en construire.</p>



ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<b>OPAH RR :</b> <b>Lancement de l'animation</b> <b>Proposition d'engagement financier</b>	<b>VOTE : UNANIMITE</b>
<b>Fermeture du Quai de St JEAN (Beaumont) aux entreprises</b>	<p><b>Propositions</b></p> <p>Fermeture de la décharge de St JEAN (Beaumont) aux entreprises.  Rappel :  La décharge de St Blanche (Lavit) a été fermée suite à l'ouverture de la déchetterie sur Lavit.</p> <p><b>REMARQUES</b></p> <p><b>Monsieur le Président</b> précise que la décharge de St JEAN restera accessible aux collectivités (Mairies et Communauté de Communes de la Lomagne) avec une mise à disposition de deux clefs inviolables : une à la mairie de Beaumont, et l'autre à la Communauté de Communes. Seul les gravats et la terre pourront y être déposés.  Désormais les entreprises dont le tonnage est supérieur à 3,5 tonnes doivent se rendre dans les carrières payantes comme BOUSSAC, CARRERE, RUP ...</p> <p><b>Monsieur Alain CARRERE</b>, délégué commune de Beaumont demande si les containers aux abords de la décharge peuvent être enlevés car cela fait désordre.  <b>Monsieur le Président</b> prend note de sa demande.  <b>Les déchets verts pourront être déposés dans les déchetteries de Beaumont et de Lavit.</b></p> <p><b>VOTE : UNANIMITE</b></p>
<b>Achat d'un broyeur à branches</b>	<p><b>Proposition :</b>  <b>Achat d'un broyeur à branches par la Communauté de Communes qui sera mis à disposition des communes pour le broyage des branches.</b>  <b>Lancement d'un appel d'offres pour l'achat de cette machine dont le coût est estimé à environ 35 000 euros.</b>  <b>Ce matériel sera utilisé le reste de l'année par le personnel des déchetteries.</b></p> <p><b>Remarques</b></p> <p>Monsieur le Président précise que l'utilisation de ce broyeur à branches sera facturée aux communes dans le cadre du service de la Brigade verte. Il sera conduit par un agent des régies des communes de Beaumont ou de Lavit ou par un agent de la Communauté de Communes qui sera responsable de la machine.</p>



ORDRE DU JOUR	EXPOSE
Achat d'un broyeur à branches	<b>VOTE : UNANIMITE</b>
Délégation de service public pour le haut débit (commune de Beaumont)	<p><b>Propositions :</b>            Valider le choix de l'opérateur : WIFILAND pour la délégation de service public concernant la commune de Beaumont</p> <p><b>VOTE : UNANIMITE</b></p> <p><b>Remarques</b>  <b>Monsieur le Président</b> précise que des réunions publiques seront organisées sur la commune de Beaumont fin novembre 2008. Ces réunions informerons l'ensemble des riverains des offres commerciales et solutions techniques de l'opérateur WIFILAND.  <b>Monsieur Jean-Luc ISSANCHOU, maire de Belbèze</b> s'étonne de l'absence de réponse de la part de WIFILAND suite au renvoi par ses administrés du formulaire d'adhésion accompagné du règlement.            Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes a fait le nécessaire auprès de WIFILAND.            Les abonnées ayant renvoyé le bulletin d'abonnement et le chèque seront rappelés par WIFILAND qui leur indiquera la date des rendez-vous pour l'installation.            Les communes doivent également renvoyer leur bulletin d'abonnement et effectuer le règlement par mandat administratif.            Actuellement la société INEO INFRACOM SUEZ finit d'implanter le réseau sur le territoire qui devrait être opérationnel le 15 novembre 2008.            L'opérateur WIFILAND a été choisi pour exploiter, maintenir le réseau haut débit et commercialiser les services auprès des usagers.            A ce jour une trentaine d'abonnés ont retourné leur bulletin d'adhésion. Selon WIFILAND, le nombre d'abonnés est pour l'instant peu élevé mais d'ici la fin de l'année il est prévu environ 150 abonnés et plus courant 2009.            La commercialisation est donc satisfaisante.</p>
ADEFPAT l'Association pour le Développement par la Formation des Pays de l'Aveyron, du Tarn, du Lot et du Tarn et Garonne	<p><b>Proposition :</b>  <b>Signature d'une convention avec l'ADEFPAT et paiement d'une cotisation annuelle de 150 euros.</b></p>



ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<p><b>ADEFPAT</b>  <b>l'Association pour le Développement par la Formation des Pays de l'Aveyron, du Tarn, du Lot et du Tarn et Garonne</b></p>	<p><b>Remarques :</b>  <b>Monsieur le Président</b> rappelle que ADEFPAT soutient des actions de « Formation-Développement » qui s'inscrivent dans les objectifs de développement territorial de la Communauté de Communes. Cette association a pour mission le développement par la formation en accompagnant les porteurs de projet par l'apport de compétences.            En conséquence, il convient d'établir une convention de partenariat entre la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et l'ADEFPAT pour la période 2008-2013.            La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise est adhérente et membre actif de l'association ADEFPAT.            Monsieur le Président propose de soutenir l'association par une cotisation annuelle d'un montant de 150 euros pour la période 2008-2013.</p> <p>A la demande de Monsieur le Président, Monsieur Christian MAILFERT représentant la Communauté au sein de l'ADEFPAT présente cette association en s'appuyant sur des documents projetés par vidéo (document en annexe).</p>
<p><b>Questions diverses</b></p>	<p><b>Proposition :</b>  <b>Dématérialisation des actes administratifs</b></p> <p><b>Remarque :</b>            Monsieur le Président explique que les services de la Sous-Préfecture privilégient l'envoi des actes administratifs (délibérations ...etc) par internet afin de réduire les envois par courrier.            Une convention tripartite sera signée avec le Centre de gestion et la Sous-Préfecture.</p> <p><b>VOTE : UNANIMITE</b></p> <p><b>Proposition :</b>            Suite à la demande de Monsieur Jean RIEUNEAU maire de Maubec, Monsieur le Président propose que les titres de recette pour les brigades vertes soient émis après le 31 octobre de chaque année.</p> <p><b>VOTE : UNANIMITE</b></p> <p><b>Information Contrat de Pays de Garonne-Quercy-Gascogne</b>            Dans le cadre du nouveau contrat de projet Etat-Région 2007-2013, le Pays doit redéfinir sa nouvelle politique d'intervention territoriale jusqu'en 2013. Une nouvelle convention territoriale 2008-2013 sera signée fin d'année 2008 par la Préfecture de Région, le Conseil Régional, le Conseil Général, le Syndicat Mixte Garonne-Quercy-Gascogne.            (voir document en annexe pour la présentation des mesures).            Les communes ou les particuliers via l'animatrice (Sandrine CHAMPIE) de la Communauté de Communes de la Lomagne doivent faire remonter leur dossier.</p>



ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<b>Questions diverses</b>	<b>Information Contrat de Pays de Garonne-Quercy-Gascogne</b> Le montage du dossier est effectué par la commune ou le particulier avec l'aide de l'animatrice. Sandrine CHAMPIE transmet le dossier en réunion du Comité territorial. Les dossiers doivent être déposés 6 semaines avant le Comité territorial de Concertation et de pilotage sur la base d'un dossier complet : - Dossier transmis aux partenaires financiers (voir détail des pièces). - Liste des fiches mesures (résumé des défis et orientations du Pays).
	<b>Précision concernant les délégués titulaires et les délégués suppléants :</b> <b>Pour les communes disposant d'un délégué titulaire et un délégué suppléant.</b> Si un délégué titulaire ne peut être remplacé par un délégué suppléant lui-même empêché, le titulaire peut donner à un autre délégué titulaire de son choix le pouvoir écrit de voter en son nom. Un délégué ne peut recevoir qu'un seul pouvoir (art. L.2121-20 du CGCT). <b>Pour les communes ayant plusieurs délégués titulaires et délégués suppléant (Beaumont, Lavit, Larrazet et Sérignac).</b> Le ou les délégué(s) suppléants ne sont pas rattachés nominativement à un délégué titulaire.
	<b>Délibération : Défense du service public en milieu rural : soutien au bureau de Poste de Larrazet</b> Les dirigeants de la Poste souhaitent réorganiser leur présence postale sur la commune de Larrazet. Suite au Conseil Communautaire du 4 septembre 08, Monsieur le Président souligne l'engagement la Communauté de Communes pour le maintien des services publics de proximité. La délibération porte sur le soutien de la Communauté de Communes au Maire de Larrazet, à son Conseil Municipal, au comité de défense de la Poste. Les délégués du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité la prise de cette délibération.
	<b>Stade Beaumontois :</b> Monsieur Jean-Luc ISSANCHOU, maire de Belbèze intervient en tant que dirigeant du stade de Beaumontois de rugby pour remercier les élus qui ont assisté au 1 <sup>er</sup> match du championnat. Monsieur le Président fait part des possibilités qu'offre le stade Beaumontois aux collectivités ou aux entreprises de prendre des repas avec entrées à l'occasion des matchs de championnats de rugby.
	<b>Retrait de la commune de St Nicolas de la Grave du SIEEOM :</b> Monsieur le Président annonce que la commune de St Nicolas de la Grave souhaite se retirer du SIEEOM. Le Conseil Communautaire doit prendre une délibération avant le 15 décembre 2008. Les délégués approuvent à l'unanimité.

Monsieur le Maire de Cumont invite les délégués à prendre le verre de l'amitié. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30. **Le Président, Francis Garrigues**